PASS SCOLAIRE

HIVER-ÉTÉ - 2021-2022

Seulement 100 €

Valable pour l'hiver 2021/2022 et l'été 2022
dans la limite des dates d'ouverture des remontées mécaniques
// Se renseigner auprès des domaines skiables //

POUR BÉNÉFICIER DU PASS SCOLAIRE

• **Habiter** soit sur l'une des 10 communes de la CCPMB, des 4 communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, à Flumet, à La Giettaz ou à St Nicolas-la-Chapelle.

• **Être scolarisé(e)** ou en apprentissage.

• **Être né(e)** à partir du 1er septembre 2003.

1. faire valider son dossier

Présenter son dossier complet en **Mairie pour validation par le Maire.**
Sur place, vous recevrez le formulaire "bon d'échange", à présenter aux remontées mécaniques.

POUR LES HABITANTS DE :

• **Passy,** rendez-vous également à l'agence postale communale du Plateau d'Assy ou à l'office de tourisme (Mountain Store),

• **Saint-Gervais,** rendez-vous au pôle « vie locale » ou au bureau d'état civil (Le Fayet),

• **Sallanches,** rendez-vous uniquement à l'office de tourisme.

Le dossier comprend :

- **2 justificatifs de domicile** (avis d'imposition sur le revenu, montant masqué +facture d'eau ou d'électricité)
- Une **photo d'identité** récente
- Pour les 16/18 ans, un **certificat de scolarité** à jour (ou une carte scolaire)

2. pour récupérer le forfait

Se rendre **aux caisses des remontées mécaniques** en fonction du lieu de résidence avec **le bon d'échange et le paiement de 100 €.**

Modalités

- Le support (la carte) des années précédentes est réutilisable : rapportez le pour le recharger.
- Récupérer de préférence le Pass Scolaire pendant les préventes.
- Aucun Pass ne sera délivré le week-end ou durant les vacances scolaires toutes zones confondues.
- Retirer le Pass Scolaire aux caisses des remontées mécaniques avant la fermeture des domaines skiables au printemps. Les Pass ne sont pas délivrés pendant l'été.

PROFITEZ DES PRÉVENTES POUR VOUS PROCURER LE FORFAIT PASS SCOLAIRE

domaines	Lieu de résidence	Où récupérer votre forfait ?	Dates de préventes
ÉVASION MONT-BLANC // PLAINE JOUX	COMBLOUX CORDON DOMANCY SALLANCHES LA GIETTAZ	Caisses des remontées mécaniques du Jaillet à Megève	**Du 23 octobre au 7 novembre** Tous les jours 10h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
		Caisses des remontées mécaniques de la Cry 207, route des Brons à Combloux	**Du 8 au 30 novembre** L.M.Me.J.V.S 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 Fermé le 11 novembre **Du 1er au 12 décembre** Les mercredis et samedis 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
	MEGÈVE DEMI-QUARTIER	Caisses de Rochebrune 220, route du téléphérique de Rochebrune à Megève	**Du 23 octobre au 30 novembre** Tous les jours 9h30 - 12h30 / 15h30 - 18h30 **Du 1er au 10 décembre** L.M.Me.J.V.S 15h30 - 18h30
	LES CONTAMINES-MONTJOIE	Caisses télécabine de Montjoie 604, route des Moranches	**À partir du 27 octobre** Tous les mercredi 14h - 17h
	SAINT-GERVAIS PASSY	Caisses de la télécabine de Saint Gervais Parking du DMC	**Du 23 octobre au 30 novembre** L.M.Mer.J.V 14h - 17h30 Samedi 9h30-12h / 14h-17h30 Fermé le 1er et 11 novembre
VAL D'ARLY LABELLE-MONTAGNE	PRAZ-SUR-ARLY	Accueil de la Mairie 36, route de Megève à Praz-sur-Arly	**Du 1er octobre au 30 novembre** L.M.Me.J.V 9h - 12h / 13h30 - 17h Fermé les jours fériés

POUR ACCÉDER AUX DIFFÉRENTS DOMAINES SKIABLES EN HIVER COMME EN ÉTÉ

POUR TOUS :

• **Seulement avec le forfait Pass Scolaire** pour les domaines Evasion Mont-Blanc et Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

• **En passant par les caisses des remontées mécaniques** en présentant le forfait Pass Scolaire, le justificatif d'achat et une pièce d'identité pour retirer un forfait spécifique pour les domaines de Passy-Plaine Joux et Val d'Arly LabelleMontagne.

Le support est vendu 2€. Celui des années précédentes est toujours utilisable. Rapportez-le pour le faire recharger.

À chaque sortie, penser à emporter :

- Le forfait Pass Scolaire
- Le justificatif d'achat
- Une pièce d'identité

Pour les habitants de :

Praz-sur-Arly , Flumet et Saint-Nicolas-la-Chapelle

Un forfait saison Val d'Arly Labelle-montagne sera remis **en plus de du forfait Pass Scolaire vierge.** N'oubliez pas de prendre les 2 forfaits à chaque sortie !

Passy

• Le Pass Scolaire s'achète **avec le bon d'échange** aux **remontées mécaniques de Saint-Gervais.**

• Pour **skier à Plaine Joux,** se rendre aux permanences à **l'office de tourisme** ou aux **caisses des remontées mécaniques** (dates indiquées sur la note remise avec le bon d'échange), **avec le Pass et le justificatif d'achat** pour établir la contre-marque.

Rédaction et conception graphique : Service Communication / Infographie CCPMB / Images : Adobe Stock - octobre 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

17 communes* et l'ensemble des domaines skiables du Pays du Mont-Blanc s'associent et proposent le « Pass Scolaire » pour bénéficier toute l'année d'un accès privilégié aux remontées mécaniques. Grâce à leur participation financière, bénéficie d'un prix imbattable**

INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRÈS DES MAIRIES

le pass scolaire est personnel
Il ne doit pas être ni prêté, ni cédé, ni utilisé par une autre personne. Vous risquez une amende dont le montant s'élève à 5 fois le prix d'un forfait journée de ski plein tarif selon le code des transports publics. Les contrôles sont fréquents.

* Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc : Chamonix Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine + Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais, Sallanches + La Giettaz + Flumet + Saint-Nicolas-la-Chapelle
**Le forfait "Pass Scolaire" n'est pas cumulable avec d'autres réductions

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC